



RAPPORT D'ETUDE
Contrat Nature "trame verte et bleue" - phase 2
décembre 2015



Communauté de communes du Val d'ille
La Métairie 35 520 Montreuil le Gast

Service environnement – Sabina BADEA
Tél. 02 99 69 86 03 sabina.badea@valdille.fr

ou

Justine BOIVIN
Tél. 02 99 69 86 03 justine.boivin@valdille.fr

Table des matières

1. Rappel du contexte : du schéma local de la trame verte et bleue aux actions.....	3
2. Aides financières et techniques obtenues ou en cours.....	4
2.1 Elaboration du schéma de la TVB.....	4
2.2 Mise en place du schéma de la TVB (programme d'actions "trame verte et bleue" Contrat Nature).....	4
3. Bilan des actions de la phase 2.....	4
4. Perspectives envisagées.....	9
Annexes.....	10
Annexe 1 : étude préalable sur les lagunes de Vignoc.....	11
(LPO, sept 2015).....	11
Annexe 2 : notices techniques de l'entreprise attributaire du marché d'installation ou aménagement des passages à faune.....	12
(DERVENN,sept 2015).....	12
Annexe 3 : étude préalable sur les lagunes de La Mézière et le bassin d'eau pluviales de Melesse (LPO, sept 2015).....	13
Annexe 4 : bilan de l'inventaire participatif de Melesse – atlas de la biodiversité communale (CCVI, déc 2015).....	14
Annexe 5 : compte-rendu de la réunion de comité de pilotage local, qui a eu lieu le 4 novembre 2015. Diaporama de la réunion (CCVI, nov 2015).....	15

1. Rappel du contexte : du schéma local de la trame verte et bleue aux actions

La communauté de communes du Val d'Ille a validé en mai 2013 un schéma local de la trame verte et bleue. Le schéma a été co-construit au sein d'un comité de pilotage local qui s'est réuni trois fois entre septembre 2012 et avril 2013. Ce comité de pilotage a réuni la plupart des acteurs qui interviennent sur l'environnement de la communauté de communes : associations locales de protection de l'environnement (LPO, CAC21), chambre d'agriculture 35, conseil général 35, conseil régional, élu(e)s délégué(e)s à l'environnement dans chacune des dix communes, les trois syndicats de bassin versant, l'AUDIAR, les carriers etc.

Le schéma de la TVB du Val d'Ille¹ comporte trois parties :

- **un diagnostic** du fonctionnement écologique, qui caractérise les espaces naturels présents sur le territoire, les cartographie et les identifie selon un degré de perméabilité écologique. Les milieux les plus perméables sont identifiés ensuite en tant que corridors écologiques ou réservoirs de biodiversité.
- **une analyse des enjeux** relatifs à la trame verte et bleue, aux obstacles à la biodiversité mais aussi aux activités et pratiques de gestion qui l'influencent, de façon positive ou négative.
- **un programme d'actions sur 5 sites** "à enjeux", considérés comme secteurs prioritaires d'actions car ils concentrent des enjeux rencontrés sur l'ensemble de la communauté de communes. Les 5 sites "à enjeux" sont identifiés sur la carte ci-dessous :

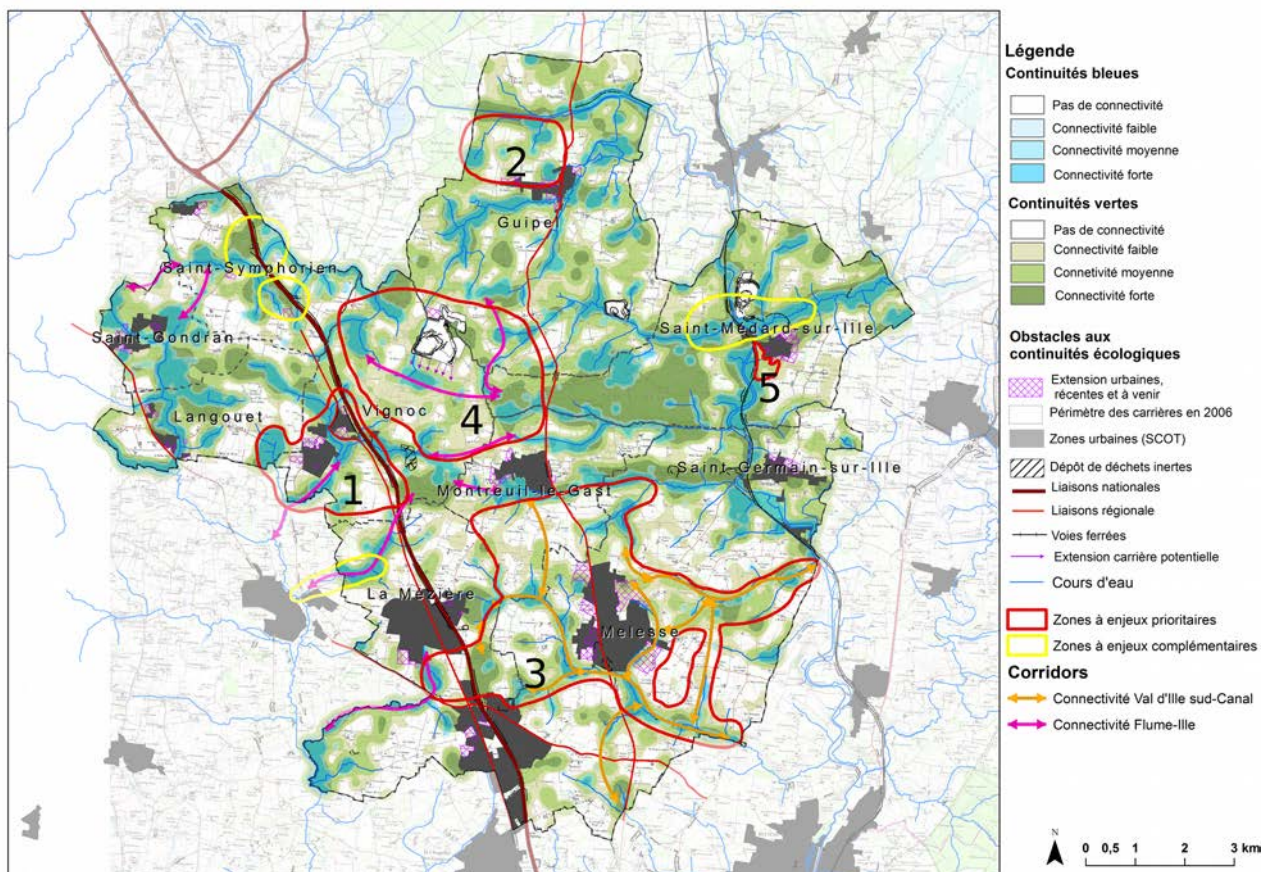


Figure 1 : carte des secteurs à enjeux "trame verte et bleue" du Val d'Ille

1 CR des comités de pilotage, cartes détaillées et rapport final ici : <http://www.valdille.fr/environnement/schema-trame-verte-et-bleue.html>

2. Aides financières et techniques obtenues ou en cours

2.1 Elaboration du schéma de la TVB

Lors de la phase d'élaboration du schéma de la TVB, la communauté de communes a bénéficié de l'aide financière de la Région Bretagne, au titre des fonds régionaux d'action pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel (FRAC – GPN) et d'une aide de l'Union Européenne (FEDER).

2.2 Mise en place du schéma de la TVB (programme d'actions "trame verte et bleue" Contrat Nature)

Pour la mise en place du programme d'action qui découle du schéma de la trame verte et bleue, la communauté de communes a sollicité de nouveau l'aide du Conseil Régional, au titre du dispositif "Contrat Nature". Cette aide s'élève à 18 750 euros par phase de projet, dont 11550 euros en investissement et 7200 euros en fonctionnement (budget prévisionnel).

Au delà de l'aspect financier, il y a un enjeu particulier à travailler dans le cadre donné par le Contrat Nature :

- d'une part, l'obligation de structurer les actions sur 4 ans (durée du Contrat), de mettre en place un comité de pilotage, de réaliser des évaluations-bilans à la fin de chaque phase de travail.
- d'autre part, la possibilité de bénéficier de l'expérience des Contrats Natures précédents, financés par le Conseil Régional, pour avoir des retours d'expérience sur les actions en faveur de la biodiversité dans la région.

Pour plus de facilité, il a été considéré que le Contrat Nature du Val d'Ille, bien qu'ayant une durée limitée de 4 ans, il serait divisés en 4 phases d'action, dont la durée peut être inférieure ou supérieure à 12 mois.

La rapport d'étude présent est associé à la demande de solde pour la section de fonctionnement de la phase 2 du Contrat Nature du Val d'Ille.

3. Bilan des actions de la phase 2

La deuxième phase du Contrat Nature du Val d'Ille démarre en novembre 2014. Sa durée dépendra de la consommation des crédits, et ne pourra pas aller au delà du 16 mars 2017 (pour la section fonctionnement).

Ainsi, le rapport ci-présent comprend majoritairement des actions de sensibilisation, d'amélioration des connaissances ou coordination du Contrat nature dans son ensemble.

Les principales actions qui émanent du schéma de la trame verte et bleue et qui ont été réalisées pendant la phase 2 (fonctionnement) sont détaillées ci-dessous :

- **suivi et coordination de projet** : comprend le temps passé pour la promotion du Contrat nature auprès des différents acteurs et la coordination de leurs actions. L'aspect innovant d'un Contrat Nature orienté vers la trame verte et bleue, avec plusieurs partenaires et des actions très diversifiées, nécessitent un travail de concertation long.
- **les actions de sensibilisation à l'environnement** : concernent des événements "grand public" qui ont pour objet d'expliquer les travaux ou les études entrepris dans le cadre du Contrat nature.
- **les études ou les suivis scientifiques** : sont les études, les inventaires, les évaluations préalables aux travaux, qui définiront la nature de ceux-ci, leur localisation et éventuellement les caractéristiques techniques (dimensionnement des passages à faune, renaturation des berges des étangs ou des bassins tampon etc.).

Les actions du Contrat Nature du Val d'Ille reposent sur 3 principes :

- **mobiliser 1/3 du budget de chaque phase pour les actions de sensibilisation et connaissance et 2/3 pour les travaux de restauration de la trame verte et bleue.**
- **concentrer un maximum d'actions dans les 5 secteurs à enjeux**
- **appréhender la biodiversité de façon générale dans tous les projets d'aménagement de la communauté de communes, mais sous l'angle des continuités écologiques.**

Le tableau ci-dessous indique les actions qui ont pu être réalisées intégralement ou partiellement pendant la phase 2.

PHASE (description des opérations)	DEBUT (mois)	FIN (mois)	MONTANT DE CHAQUE POSTE		MONTANT SUBVENTION REGIONALE	
			En €	En % du coût total du projet	En €	En % du coût total du projet
2° ANNEE- PHASE 2			<u>PREVISIONNEL</u>			
	Nov 2014	Déc 2015				
Suivis scientifiques - Inventaire faune flore sur 4 terrains et préconisations de gestion en faveur de la biodiversité (LPO)			2 975,00 €			
Suivi et coordination de projet temps de travail S BADEA			4 973,00 €			
Sensibilisation à l'environnement - Inventaire participatif – atlas de la biodiversité Melesse (LPO et BV) - Inventaire participatif – frais de communication (ATIMCO)			4 052,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT			12 000,00 €	38%	7 200,00 €	60 %
	Nov 2014	Déc 2016				
Travaux de génie écologique pour la restauration des continuités écologiques - Travaux d'aménagement et amélioration des passages à faune 2ème partie DERVENN			19 250,00 €			
<u>Equipements de valorisation</u>						
TOTAL INVESTISSEMENT			19 250,00 €	62%	11 550,00 €	60 %
TOTAL Investis. + Fonctionnement 31 250 TTC			31 250,00 €		18 750,00 €	60 %

Tableau 1 : Récapitulatif des actions incluses dans la phase II du Contrat nature

Les actions réalisées intégralement dans la phase 2 sont présentées ci-dessous secteur par secteur (localisation des secteurs - Cf Figure 2). Les actions éligible au Contrat Nature sont identifiées par le logo "contrat nature" :



Il est important de noter que la communauté de communes mène des actions complémentaires aux actions éligibles au Contrat Nature afin d'apporter plus de cohérence entre les secteurs "à enjeux trame verte et bleue" et le reste du territoire. Par ailleurs, certains dispositifs déjà existants (Breizh Bocage par exemple) s'avèrent plus efficaces dans la mise en oeuvre des actions de restauration des continuités écologiques, donc ils sont privilégiés au cas par cas.

Nota bene : les actions listées ci-dessous sont incluses, selon leur typologie, dans la section de fonctionnement ou d'investissement du Tableau 1.

Secteur 1

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- étude préalable : inventaire faune – flore sur l'ancienne station de lagunage de Vignoc. L'étude préalable contient également un guide de gestion et de propositions d'aménagement, qui donnent lieu à des travaux d'aménagement, en faveur de la biodiversité.
cf. annexe 1 : étude préalable sur les lagunes de Vignoc (LPO, sept 2015)
- travaux d'aménagement sur la lagune de Vignoc : ouverture du milieu par le débroussaillage et le recepage des arbustes.



Figure 2 : lagunes de Vignoc avant les travaux d'aménagement (juin 2015)



Figure 3 : lagunes de Vignoc pendant les travaux d'aménagement (sept 2015)

- candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles de ce secteur 1.
- atelier d'étude sur la reconnexion des trames vertes et bleues urbaines – rurales avec l'Université de Rennes II sur la commune de Vignoc (secteur 1).

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- aménagement de trois passages à faune en lien avec les infrastructures routières du Conseil Départemental.
cf. annexe 2 : notices techniques de l'entreprise attributaire du marché (DERVENN, sept 2015)



- Travaux de restauration de la zone humide du Bas Champ



Figure 4 : zone humide du Bas Champs (secteur 1 Vignoc), restaurée par le syndicat de bassin versant de la Flume

Secteur 3

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- reconstitution du maillage bocager : des plantations de haies bocagères sont prévues dans le secteur 3.
- installation d'un passage à faune et aménagement d'un passage existant en lien avec les infrastructures routières du Conseil Départemental.



cf. annexe 2 : notices techniques de l'entreprise attributaire du marché (DERVENN, sept 2015)

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- étude préalable : inventaire faune – flore sur l'ancienne station de lagunage de La Mézière et sur une bassin d'eau pluviales de Melesse. L'étude préalable contient également un guide de gestion et de propositions d'aménagement, qui donnent lieu à des travaux d'aménagement, en faveur de la biodiversité.



cf. annexe 3 : étude préalable sur les lagunes de La Mézière et le bassin d'eau pluviales de Melesse (LPO, sept 2015)

- candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles de ce secteur 3.
- atelier d'étude sur la reconnexion des trames vertes et bleues urbaines – rurales avec l'Université de Rennes II sur la commune de Melesse (secteur 3).

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE CONNAISSANCE

- réalisation d'un inventaire participatif de la faune et la flore communale (atlas de la biodiversité communale) sur la commune de Melesse, secteur 3.



cf. annexe 4 : bilan de l'inventaire participatif de Melesse (CCVI, déc 2015).

Secteur 4

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- reconstitution du maillage bocager : des plantations de haies bocagères sont prévues dans le secteur 3.

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles de ce secteur 4.

Secteur 5 :

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- Candidature aux mesures agro-environnementales et climatiques : une candidature pour des MAE de type "gestion extensive des prairies" et "préservation des vergers" a été élaborée pour des parcelles agricoles de ce secteur 5.

Tous les secteurs :

SUIVI ET COORDINATION DU PROJET:

- la chargée de mission a été assistée dans son travail par l' élu délégué à l'environnement et par un comité de pilotage.
cf. annexe 5 : compte-rendu de la réunion de comité de pilotage local, qui a eu lieu le 4 novembre 2015.

4. Perspectives envisagées

Les actions en cours de la phase 1 , 2 et 3 (section investissement) :

ETUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- **étude préalable aux aménagements et à la gestion de parcelles adjacentes** à des sites déjà aménagés.
- **diagnostic de 5 bâtiments publics en vue de travaux d'aménagement** pour accueillir la biodiversité.

TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE ET RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- **travaux d'amélioration ou d'installation des passages à faune** : le marché de travaux démarré en septembre 2015 sera finalisé avant fin mars 2016.
- **aménagement des bassins d'eau pluviales, lagunes ou étangs** : il s'agit majoritairement des travaux préconisés par la LPO 35 sur les deux anciennes de lagunage (Vignoc et La Mézière) et sur le bassin tampon de Melesse.
- **aménagements et travaux de gestion dans les secteurs trame verte et bleue**, sur des parcelles adjacentes à des sites déjà aménagés et sur 5 bâtiments publics, suite à une étude préalable.

Les actions programmées pour la phase 3 (section fonctionnement) :

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE CONNAISSANCE

- **suivi naturaliste dans les 3 sites** qui auront été aménagés (les deux anciennes stations de lagunage et le bassin d'eau pluviale).
- **suivi naturaliste de la zone humide** déjà restaurée du Bas Champs.
- **accompagner les communes de Melesse et Guipel dans le cadre de leur atlas de la biodiversité communale.**

Annexes

**Annexe 1 : étude préalable sur les lagunes de Vignoc
(LPO, sept 2015)**

**Annexe 2 : notices techniques de l'entreprise
attributaire du marché d'installation ou
aménagement des passages à faune**

(DERVENN,sept 2015)

**Annexe 3 : étude préalable sur les lagunes de La Mézière
et le bassin d'eau pluviales de Melesse (LPO, sept 2015)**

**Annexe 4 : bilan de l'inventaire participatif de Melesse –
atlas de la biodiversité communale (CCVI, déc 2015)**

**Annexe 5 : compte-rendu de la réunion de comité de pilotage local, qui a eu lieu le 4 novembre 2015.
Diaporama de la réunion (CCVI, nov 2015)**